



LA PROMESSE

DOSSIER PEDAGOGIQUE



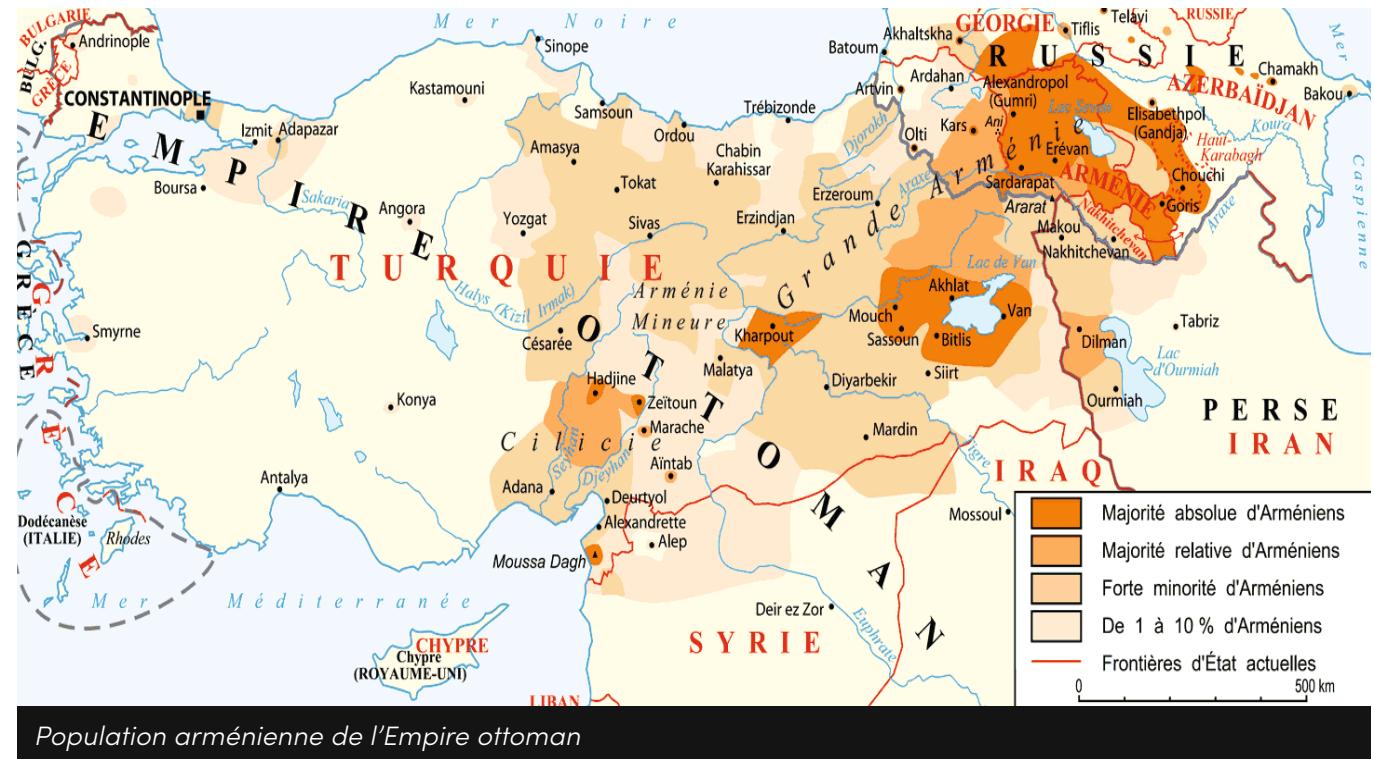
ENTRÉE EN MATIÈRE



Au cours de la Première Guerre mondiale, le gouvernement de l'Empire ottoman entreprit une politique d'élimination systématique de la population arménienne du pays. A partir du mois d'avril 1915, les Arméniens et d'autres minorités chrétiennes, telles que les Assyriens et les Grecs du Pont, furent ciblés par le gouvernement du parti des « Jeunes Turcs », qui avait adopté une politique d'homogénéisation ethnique : « la Turquie aux Turcs ».

Entre 1915 et 1923, près d'un million et demi d'Arméniens furent tués par des massacres, des déportations, des famines et des épidémies. Le territoire ancestral des Arméniens fut vidé de ses habitants.

Avant 1915, la population arménienne de l'Empire ottoman comptait environ 2 millions de personnes. En 1918, près d'un million et demi d'entre elles avaient disparu et des centaines de milliers d'autres étaient devenues réfugiées et apatrides. Bien que l'essentiel des massacres eurent lieu entre 1915 et 1916, le génocide continua (sous d'autres formes) après la chute du régime Jeune Turc en 1918. Mustafa Kemal, dirigeant du mouvement national turc, continua les attaques contre les Arméniens au cours d'une série de campagnes militaires :



en Arménie russe en 1920, en Cilicie, au sud de la Turquie, en 1921, et à Izmir (Smyrne), sur la côte occidentale de la Turquie, entre 1921 et 1922. En 1923, lorsqu'Atatürk fonda la République de Turquie qui succéda à l'Empire ottoman, ce qu'on appelait à l'époque la « question arménienne » était close. Il n'était plus question de laisser revenir les survivants, encore moins de leur accorder des réparations. Pour la communauté internationale, la « question arménienne » était même oubliée.

Après la Première Guerre mondiale, un grand nombre de survivants du génocide se dispersent dans le monde, tout particulièrement en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique. La plupart des Arméniens vivent désormais en diaspora. La présence arménienne en Belgique croît avec l'arrivée de ces réfugiés qui formeront la jeune « colonie arménienne de Belgique ». En 1922, celle-ci se dote de statuts et elle servira dès lors d'interlocuteur principal vis-à-vis des autorités belges. Le nombre d'Arméniens en Belgique s'est accru

progressivement au cours du 20ème siècle, et on l'estime aujourd'hui à près de 30 000 personnes.

Où est l'Arménie ?

L'Arménie historique se trouvait au Moyen-Orient, au point de rencontre entre trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Elle se situait entre les montagnes du Caucase et de la mer Noire au nord, la mer Caspienne à l'est, le désert de Syrie au sud et la mer Méditerranée au sud-ouest. A la veille de la Première Guerre mondiale, le peuple arménien était partagé entre l'Empire ottoman, l'Empire russe et la Perse. Les quatre cinquièmes environ de l'Arménie historique se trouvaient en Turquie, et un cinquième en Russie.

Si la partie turque de l'Arménie fut vidée de ses habitants par le génocide, sa partie russe fut incorporée en 1920 à la Russie soviétique, future Union soviétique. En 1991, l'Arménie soviétique déclarait son indépendance par rapport à l'Union soviétique. Aujourd'hui, la République d'Arménie partage des frontières avec la Turquie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Iran.

Par ailleurs, les Arméniens étaient déjà un peuple dispersé avant 1915 : près de la moitié des Arméniens de l'Empire

ottoman habitaient hors de l'Arménie historique proprement dite, en particulier à Constantinople et dans les villes d'Asie mineure, comme Smyrne. Ils ne furent cependant pas épargnés par le génocide.



LE CONTEXTE HISTORIQUE

Les causes du génocide

Les dirigeants du parti des Jeunes Turcs mirent en œuvre leur plan génocidaire sous le couvert de la Première Guerre mondiale. Mais pourquoi voulaient-ils éliminer les Arméniens ?

Ce peuple était indigène au grand plateau d'altitude qui couvrait les provinces orientales de l'Empire ottoman, où il vivait depuis environ 3000 ans. Au cours de son histoire, des périodes d'indépendance, pendant lesquelles on vit se développer des principautés ou royaumes arméniens, furent interrompues par des périodes sous la domination successive des empires perse, romain, arabe, byzantin, mongol et ottoman. Ayant surmonté la domination des empires perses achéménide, puis parthe, puis la conquête romaine, l'Arménie fut unifiée en un empire au cours du premier siècle après J.-C. Elle devint aussi le premier Etat à adopter le christianisme vers 301 apr. J.-C, dans un royaume qui survivra jusqu'au cinquième siècle apr. J.-C.

Une longue période de domination étrangère

Au 11^e siècle, les royaumes arméniens médiévaux, dont le royaume d'Ani, sont conquis par les Turcs seldjoukides venus



Sultan Abdul Hamid II

d'Asie centrale. C'est à ce moment-là que se développe un nouveau royaume arménien, en Cilicie, au sud-est de la Turquie actuelle, qui survivra jusqu'en 1375. Plus tard, au 16^{ème} siècle, l'Arménie est incorporée à l'Empire ottoman. Pendant les siècles qui suivent, les Arméniens sont ainsi gouvernés par des puissances étrangères sur leurs terres ancestrales. En tant que non-musulmans, ils appartiennent à une catégorie sociale



Crédit photo : Armenian Film Foundation
Voices from the Lake.

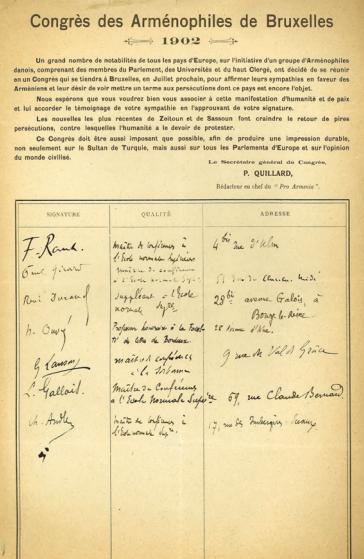
inférieure, les « dhimmis », soumis à la loi islamique. Ils sont obligés de payer des impôts discriminatoires et il leur est interdit de participer au gouvernement du pays. Pendant cette période, la plupart des Arméniens de l'Empire ottoman sont paysans ou artisans et ils subissent le joug du Sultan. Mais dans les grands centres urbains, certains Arméniens parviennent à échapper à l'insécurité et à l'oppression et ils prospèrent dans les arts, l'architecture, les professions intellectuelles, l'industrie et le commerce.

A partir du 19^{ème} siècle s'ouvre la perspective de plus grandes libertés pour les Arméniens. Le commerce et l'influence croissante des Européens en Turquie suscitent une renaissance culturelle, particulièrement

au sein des classes aisées et parmi les intellectuels. Vers le milieu du siècle, les sociétés européennes revendiquaient la démocratie et des droits politiques pour tous. Inspirés par ces mouvements, ainsi que par les révolutions française et américaine, les Arméniens aussi aspiraient à une plus grande justice et à l'égalité des droits au sein de l'Empire ottoman.

La question arménienne

Ces demandes des Arméniens en matière de droits politiques remirent en question la relation fragile entre le Sultan et ses sujets chrétiens. Le Sultan, souverain autocratique, ne pouvait envisager une société égalitaire dans l'Empire ottoman et



Clara Barton

l'oppression et les persécutions contre les Arméniens s'accrurent. Plusieurs guerres coûteuses et la corruption au sein de l'Etat forcèrent l'Empire à s'endetter auprès des Etats européens, et l'on en vint à l'appeler « l'homme malade de l'Europe ». Les puissances européennes firent usage de leur position de créanciers pour promouvoir leurs propres intérêts au sein de l'Empire ottoman, ce qu'ils firent souvent sous prétexte de protéger les Arméniens. C'est la naissance de la « question arménienne ». A partir du traité de San Stefano et du Congrès de Berlin, en 1878, les puissances européennes, et tout particulièrement la Grande-Bretagne et la Russie, rivalisent pour obtenir le droit de protéger les minorités chrétiennes et la perspective d'accroître par là leur influence dans l'Empire ottoman.



Carte postale annonçant la nouvelle constitution turque



Déclaration de la révolution des Jeunes-Turcs par les dirigeants arméniens, grecs et musulmans des millets ottomans, 1908

Cette pression ne fit que renforcer la détermination turque. Sous le règne du Sultan Abdul Hamid II, les Arméniens furent victimes de massacres et de persécutions. En 1894 commencèrent les premiers massacres, et deux ans plus tard, 200 à 300 000 Arméniens furent tués ou convertis de force. Ces atrocités firent l'objet de nombreux articles de journaux en Europe à l'époque et susciteront le premier mouvement humanitaire international. Mais la résistance que commencèrent alors à montrer certains villages arméniens, quoique très localisée, ne fit que renforcer les craintes du gouvernement ottoman.



Des nationalistes turcs radicaux au sein du mouvement Jeunes-Turcs (*La Promesse*)

L'Espoir des Jeunes Turcs

Pourtant, les Arméniens ne cherchaient pas à obtenir l'indépendance. Presque tous les dirigeants arméniens aspiraient au contraire à des réformes et à une certaine autonomie. Ils voulaient l'égalité au sein de la société ottomane, le droit de vote et la fin des persécutions.

En 1908, des Turcs nationalistes et réformistes prirent le pouvoir. Il se nommèrent le « Comité Union et Progrès », ou encore les « Jeunes Turcs ». Beaucoup d'Arméniens mirent leurs espoirs dans ce nouveau gouvernement, qui appelait à

plus de démocratie et à l'égalité entre tous les sujets ottomans. Malheureusement, cet espoir fut de courte durée.

Un an plus tard, en 1909, 20 000 à 30 000 Arméniens furent massacrés à Adana et dans d'autres localités de la Cilicie, près de la côte méditerranéenne. Le mouvement Jeune Turc était en train de dériver rapidement vers un nationalisme radical. A cette époque, l'Empire ottoman était aussi en train de se déliter : en 1911, l'Italie envahissait la Libye, et l'Empire perdit encore des territoires au cours des guerres balkaniques de 1912 et 1913. Des



Massacres d'Erzerum, 1896



Massacre d'Adana, 1909

réfugiés musulmans arrivèrent en nombre en Turquie en provenance des Etats balkaniques nouvellement indépendants et les dirigeants Jeunes turcs comptaient installer ces réfugiés dans les territoires historiquement arméniens de Turquie.

La Turquie aux Turcs

La perte de territoires et le désir de remplacer les Arméniens par des musulmans stimulèrent ainsi l'émergence d'une faction ultranationaliste au sein du mouvement Jeune Turc. Cette faction pris le contrôle du gouvernement en 1913. Elle était dirigée par trois hommes— Enver, ministre de la Guerre, Talaat, ministre de l'Intérieur et Djémal, ministre de la Marine. Leur idée centrale, pour redonner sa vigueur à l'Etat, était résumée par ce slogan : « la Turquie aux Turcs ».

Ils considéraient les Arméniens comme un groupe privilégié et comme des infidèles. Ils les accusaient de trahir l'Empire. Leur but était de consolider la nation Turque en éliminant tous ceux qui ne pouvaient être convertis à l'Islam. La Première Guerre mondiale et l'alliance militaire avec l'Allemagne fournirent aux Jeunes Turcs l'occasion d'éliminer les Arméniens et d'autres minorités chrétiennes, tels que les Grecs vivant sur la côte de la mer Noire et les Assyriens, sans craindre des représailles.

L'intention génocidaire du gouvernement devint manifeste le 24 avril 1915, lorsque des représentants de l'élite arménienne de Constantinople furent arrêtés, exilés et exécutés.



LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

Une politique systématique

L'extermination des Arméniens de la Turquie ottomane fut organisée avec soin. En 1913, les Jeunes Turcs constituèrent une organisation paramilitaire appelée l'Organisation spéciale, sous la direction de Behaeddin Shakir, lui-même sous les ordres du ministre de l'intérieur Talaat Pasha. Environ 10 000 hommes, principalement des criminels, furent libérés des prisons du pays pour rejoindre l'Organisation spéciale. Ils furent soumis à une formation militaire et chargés de cibler et de tuer des civils arméniens.

Le processus génocidaire suivit le même schéma partout dans le pays. Suivant un calendrier établi à l'avance, des crieurs publics annonçaient à la population la date de la déportation des Arméniens. Des listes des personnes destinées à la déportation étaient affichées aux portes des églises. Ensuite, les hommes et les femmes étaient séparés ; les hommes étaient tués dans les vallées ou les forêts environnantes ; les femmes, les personnes âgées et les enfants, en revanche, étaient déportés à pied vers le désert de Syrie, alors que leurs possessions et leurs maisons étaient pillées. Les déportés parcourraient des centaines et parfois des milliers de kilomètres et étaient attaqués



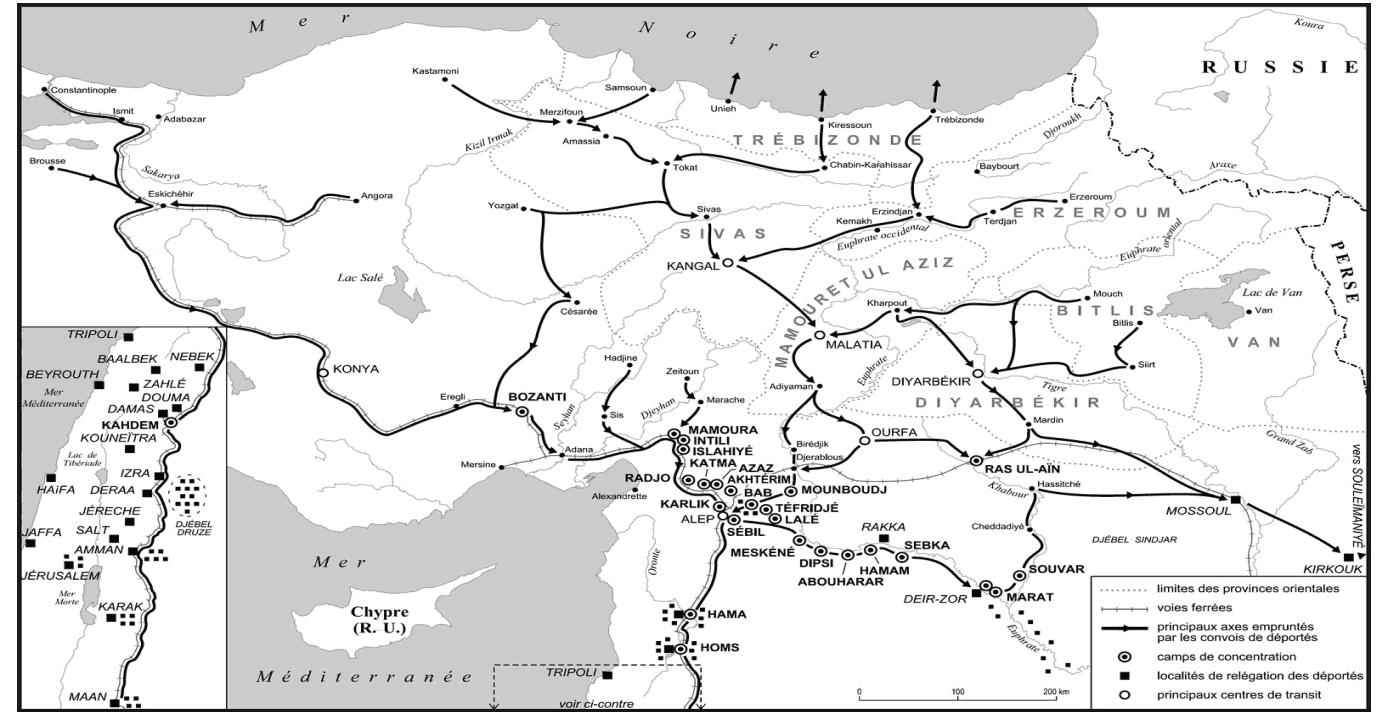
et tués pendant leur marche par les unités de l'Organisation spéciale, par des civils encouragés par les gendarmes qui les accompagnaient ou par l'armée turque elle-même. De nombreuses femmes et jeunes filles furent violées, enlevées et soumises à l'esclavage.

Les caravanes de déportés partirent de nombreuses villes dans toutes les régions de l'Empire – et notamment de

villes arméniennes importantes comme Erzerum, Erzingan, Sivas, Kharpert, Bitlis, Malatia, ou encore Marash. Il y avait environ 4 000 villes et villages arméniens dans l'ensemble de la Turquie ottomane. Lentement, les caravanes serpentèrent à travers les collines, les vallées, les forêts et les montagnes escarpées. Leur destination commune était Der Zor, dans le désert syrien. Là, des camps de détention appelés « camps de concentration » par certains

témoins attendaient ceux qui avaient survécu au voyage. Puis les déportés étaient amenés avec un nouveau convoi dans le désert. Les Arméniens y étaient privés d'eau et de nourriture. Nombre d'entre eux moururent sous le soleil brûlant, furent brûlés vifs ou furent massacrés. L'auteur autrichien, Wolfdieter Bihl écrivit : « Souvent, on n'essaia pas même de déporter les Arméniens, et les victimes furent torturées et massacrées sur place, dans une orgie d'une cruauté inouïe ».

La carte (ci-contre) indique les principaux lieux de rassemblement et les trajets des convois de déportés. Les hommes et les garçons étaient souvent tués hors des villes. Les femmes, les enfants et les vieillards étaient forcés de rejoindre l'un des convois de la mort.



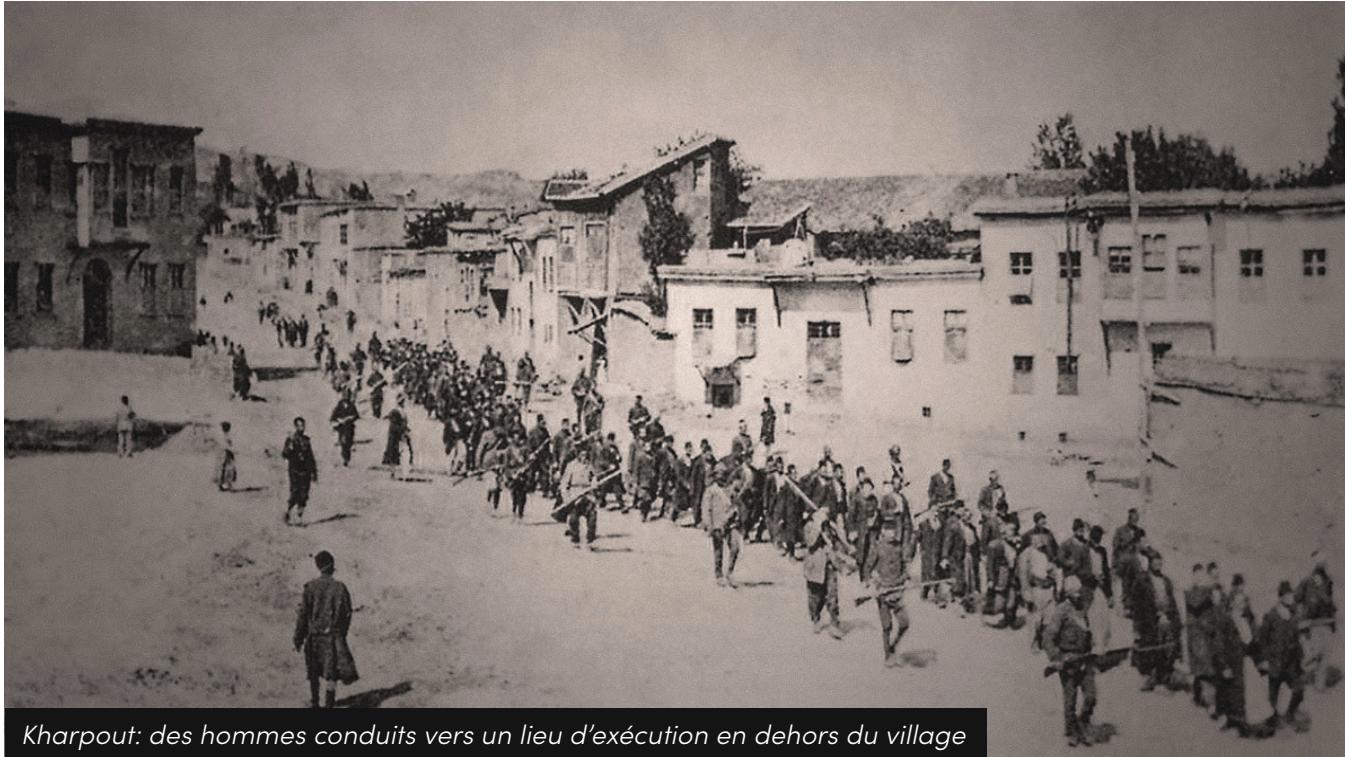
Les axes de déportation

La couverture légale du génocide

En mai 1915, les puissances alliées (c'est-à-dire la France, la Grande Bretagne et la Russie) avertirent officiellement les Jeunes Turcs qu'ils seraient punis pour les « crimes contre l'humanité et la civilisation » qu'ils commettaient contre les Arméniens. C'est probablement pour cette raison que les Jeunes Turcs camouflèrent leurs ordres de déportation sous l'apparence légale d'un « programme de relocalisation ».

En mai 1915, le Parlement ottoman publia

ainsi une loi de déportation temporaire (en turc : loi Tehcir) autorisant la déportation de la population arménienne de l'empire. La loi de déportation donnait aux autorités ottomanes le droit de réprimer toute menace, réelle ou supposée, à la sécurité nationale. Elle permit au gouvernement de cibler tout groupe soupçonné d'espionnage, de trahison ou de nuire à l'effort de guerre. Lorsqu'on dit aux Arméniens qu'ils devaient quitter leurs foyers, on prétexta que c'était pour leur propre sécurité ou pour des raisons militaires.



Kharput: des hommes conduits vers un lieu d'exécution en dehors du village

La loi de déportation fut suivie, en septembre 1915, par une « loi temporaire d'expropriation et de confiscation » - la loi dite des propriétés abandonnées – qui permit au gouvernement de saisir les terres, comptes bancaires, entreprises et bâtiments publics des Arméniens. Le vocabulaire utilisé était trompeur cependant : les Arméniens n'avaient pas « abandonné » leurs propriétés; ils avaient été exilés de force ou tués.

L'ambassadeur américain Henry Morgenthau écrivit à ce sujet : « le motif réel

des déportations était le vol et la destruction; il s'agissait d'une nouvelle méthode de massacre. Lorsque les autorités turques donnèrent l'ordre des déportations, elles signèrent tout simplement l'arrêt de mort d'une race (sic) toute entière ». A l'époque du génocide, les Etats-Unis ne participaient pas encore à la guerre et leur Ambassadeur était donc encore en Turquie. Il put ainsi observer le déroulement du génocide, et tenta d'intervenir pour l'arrêter, mais sans succès.





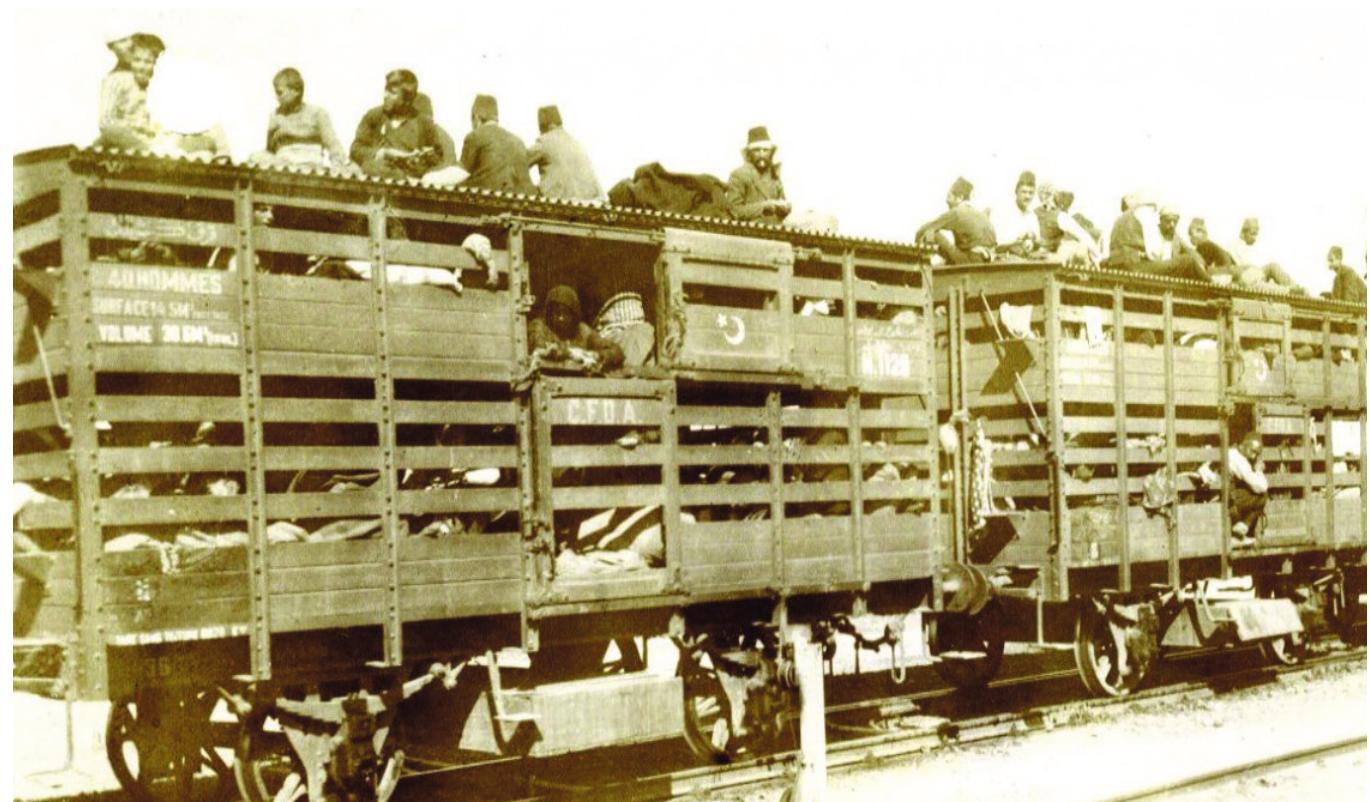
LES MÉCANISMES DU GÉNOCIDE

Les camps de concentration

L'expression « camp de concentration » est généralement associée à la politique nazie pendant la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, le concept est bien antérieur. Des camps de concentration ont été utilisés par l'Espagne pendant la guerre à Cuba (1896-1897) pour y contrôler la population ainsi que par l'Allemagne en Afrique du Sud-Ouest (la Namibie actuelle) contre les Herero et les Nama, de 1904 à 1907.

Les autorités turques les appelaient « camps de transit ». Les officiels allemands et américains utilisèrent le terme de « camps de concentration » pour désigner ces vastes camps en plein air.

August Bernau, un employé du consulat américain à Alep, écrivit à leur sujet : « A l'entrée de ces camps aurait pu figurer la phrase qui marquait l'accès à l'enfer de Dante : ' Vous qui entrez, laissez toute espérance ' ». L'historien turc Taner Akçam appelle ces camps : les « camps de la mort » (*ölüm kampları*). Il remarque que malgré leur appellation de « camps de concentration », ils étaient, en fait, une manière de tuer les victimes arméniennes par les privations et par les épidémies. Selon Taner Akçam : « que quiconque en ressorte vivant relevait du miracle ».



La ligne de chemin de fer Berlin-Bagdad

En 1915, deux mouvements convergeaient dans les Monts Taurus, au Sud-Est de la Turquie : les convois de déportés arméniens allant vers le sud et la construction de la ligne de chemin de fer Berlin-Bagdad qui allait, elle, vers l'est. La ligne avait été créée en 1903 et devint un élément central de l'alliance entre l'Allemagne et l'Empire ottoman pendant la guerre. Pour

des raisons militaires et stratégiques, les Allemands étaient déterminés à construire une nouvelle voie ferrée de ravitaillement qui, partant de Berlin, passait par la Turquie pour atteindre la ville de Bagdad, alors sous contrôle ottoman (et actuellement en Irak). À Bagdad, ils comptaient pouvoir défier les Britanniques. Les Turcs voulaient, eux, utiliser le chemin de fer pour déporter les Arméniens de leurs villes et villages vers le désert de Syrie. Comme on le voit dans le film « La Promesse », de nombreux



Arméniens furent entassés dans des wagons à bestiaux et transportés vers des régions comme Ras-ul-Ain, où se trouvait l'un des principaux camps de concentration.

Une main-d'œuvre esclave

Dans le film « La Promesse », le jeune Michael Boghosian et d'autres hommes arméniens sont enrôlés dans des bataillons de travail. Lorsque la guerre fut déclarée, en 1914, les jeunes hommes arméniens furent conscrits dans l'armée ottomane. Certains se portèrent d'ailleurs volontaires,

par désir de servir leur pays. Mais vers le début de 1915, les autorités turques désarmèrent les conscrits arméniens et les obligèrent à rejoindre des bataillons de travail. Les autorités les firent travailler jusqu'à épuisement, puis les exécutèrent. Des femmes et des vieillards arméniens furent également contraints de travailler à la construction de la voie de chemin de fer Berlin-Bagdad, tant les Allemands comptaient sur une construction rapide de cette ligne de chemin de fer essentielle à leur effort de guerre.

L'Euphrate

Pendant les marches de la mort, les autorités turques interdisaient souvent aux Arméniens d'enterrer leurs morts, pour ne pas ralentir la marche. Parfois, les Arméniens parvenaient à creuser une tombe peu profonde, mais les chiens errants venaient ensuite déterrer les corps. Des observateurs occidentaux – américains et allemands en particulier – ont témoigné de scènes d'horreur, de sols jonchés de corps et de cadavres déchiquetés par des bêtes sauvages. Des milliers de corps sans vie furent jetés dans le fleuve Euphrate, puis flottèrent vers son estuaire, plus de 1000 km en aval.





LES REACTIONS INTERNATIONALES



Christian Bale dans le rôle du photo-journaliste de l'Associated Press Chris Myers (La Promesse)

Dès 1915, les journaux belges, britanniques, français, américains et autres publient des centaines d'articles sur la campagne d'extermination des Arméniens, décrivant les massacres qu'ils qualifient comme systématiques, autorisés et organisés par le gouvernement.

Le journal « l'Indépendance belge » écrit par exemple le 25 août 1915 que « la population [arménienne] de sept vilayets [provinces] a été détruite presque entièrement ».

Ces articles de presse sont souvent basés sur les témoignages de diplomates ou de missionnaires issues de pays neutres : la Suède, la Suisse, le Danemark, mais aussi les Etats-Unis. Les Etats-Unis avaient maintenu leur ambassade ainsi qu'un réseau de consulats à l'intérieur du pays. Les diplomates américains ont souvent été témoins directs des massacres. L'ambassadeur américain à Constantinople en 1915, Henry Morgenthau, rencontrait régulièrement le ministre de l'intérieur, Talaat Pasha. Lorsque Morgenthau

The front page of The New York Times from September 25, 1915, features a large, bold headline in the center: "SAYS EXTINCTION MENACES ARMENIA". Below the headline is a sub-headline: "Dr. Gabriel Tells of More Than 450,000 Killed In Recent Massacres." At the bottom of the page is another sub-headline: "600,000 DRIVEN INTO EXILE". Above the main headline, there is a small box containing the text "(3x3,4)" and the date "SEPTEMBER 25, 1915". The entire page is framed by a thick black border.

Le massacre des Arméniens émeut l'Amérique

LONDRES, 25 septembre. — Le parti jeune-turc achève de se déshonorer. Il livre à la population de Stamboul, affolée par le succès des Alliés, les chrétiens ottomans, grecs et syriens.

Les Américains se sont émus de cette attitude d'un gouvernement aux abois, et M. Margenthaw ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople, a été chargé de faire une enquête à Constantinople, ses protestations antérieures demandant sans résultat



Aaron Neil dans le rôle de Talaat Pasha
(*La Promesse*)

lui demanda pourquoi il était déterminé à tuer les Arméniens, Talaat répondit : « nous avons déjà éliminé les trois quarts des Arméniens... nous devons terminer le travail ».

Le consul américain Leslie Davis, était en poste à Kharpert, au cœur même des massacres. Il fut le témoin direct d'un massacre sur le lac Goljuk, où il estima que 10 000 Arméniens furent tués. Davis soumit officiellement son rapport au département d'Etat américain. Il contesta la propagande turque officielle de l'époque, qui tentait de présenter les Arméniens comme des traîtres. Il dit que cette représentation des faits avait pour objectif d'inciter les Turcs ordinaires à la haine et de fournir un prétexte à la politique d'extermination totale menée par le gouvernement. L'intention du gouvernement,



Christian Bale dans le rôle de Chris Myers et Andrew Tarbet dans celui du pasteur Merrill (*La Promesse*)

pensait Davis, était d'exterminer toute la population arménienne.

Outre les diplomates, des missionnaires protestants étaient déjà basés en Turquie avant 1915. Nombre d'entre eux furent témoins du génocide. Sœur Béatic Rohner, une missionnaire suisse travaillant pour le Hülfsbund (la société allemande pour l'assistance aux chrétiens en Orient) fit rapport au gouvernement allemand du nombre de victimes estimé. Le chargé d'affaires allemand Joseph von Radowitz écrivit plus

tard, le 4 octobre 1915, qu'un million et demi d'Arméniens avaient été tués.



Maria Jacobsen



Consul Leslie Davis



James Cromwell dans le rôle de l'ambassadeur américain en Turquie, Henry Morgenthau (*La Promesse*)

La missionnaire américaine Tacy Atkinson écrivit dans son journal le 19 juillet 1915 que le responsable du Croissant-Rouge turc lui avait dit qu' « un million et demi d'Arméniens avaient été tués au cours des dernières semaines ».

Le pasteur Merrill

Dans le film « La Promesse », Chris, le journaliste, essaie d'obtenir de l'aide de la part

d'un missionnaire américain, le pasteur Merrill. Pendant le génocide, ce pasteur dirigeait un orphelinat dans la ville de Marash, où il essaya de sauver des orphelins arméniens et des réfugiés de la ville de Zeytoun. Merrill fournit également des informations sur la situation au consul américain Jesse Jackson, en poste à Alep. Le rapport de Jackson à son gouvernement, daté du 4 mars 1918, fournit de nombreux détails sur

les atrocités commises contre les Arméniens. « L'un des spectacles les plus atroces jamais vus à Alep fut l'arrivée, début août 1915, en une seule journée, de 5 000 femmes et enfants émaciés, sales, en haillons et malades; ils furent suivis de 2 000 autres le lendemain. Ces gens étaient les seuls survivants de la population prospère des Arméniens de Sivas, dont on peut estimer le nombre à 300 000 personnes ».

La censure et la photographie

Au début du siècle, les appareils photographiques devenaient peu à peu plus mobiles et plus faciles à utiliser. Mais les autorités interdirent à quiconque de prendre des photos des victimes arméniennes pendant le génocide. Le soldat allemand Armin T. Wegner désobéit à cet ordre et pris de nombreuses photographies dont il parvint à faire sortir une partie du pays grâce à un réseau de sympathisants. Le consul Davis cache, lui, ses photos des massacres dont il fut le témoin dans des bocaux qu'il enterra dans le domaine dépendant du consulat. Elles ne furent récupérées que 7 ans plus tard, lorsque Davis sut qu'il pouvait échapper à la censure turque.

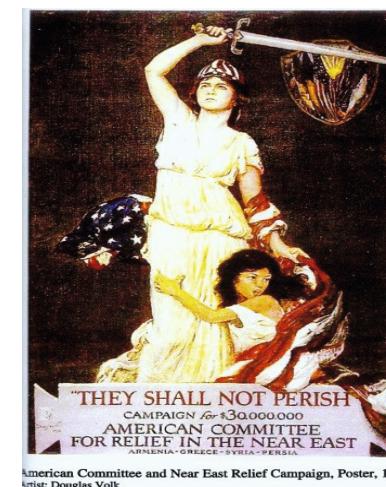
Le Near East Relief

Après la guerre, le philanthrope américain

Cleveland Dodge promut aux USA une campagne de solidarité en faveur des survivants du génocide des Arméniens ; l'organisation « Near East Relief » (« Soutien au Moyen-Orient ») fut ainsi constituée, avec le soutien du président Wilson. Plus de 100 000 dollars furent levés auprès des citoyens américains, lors de réunions publiques et de collectes dans les églises, pour « sauver les Arméniens affamés ». Les enfants américains furent ainsi incités à faire don du prix d'un carton de lait aux enfants arméniens. La Near East Relief aidera en tout 132 000 orphelins arméniens dispersés au Moyen-Orient. En Grande Bretagne, le fonds « Save the Children » et le fonds du Maire de Londres pour les Arméniens levèrent également des sommes importantes au profit des orphelins arméniens.



AMERICAN COMMITTEE FOR RELIEF IN THE NEAR EAST Poster, 1917



American Committee and Near East Relief Campaign, Poster, 1918
Artist: Douglas Volk



AMERICAN COMMITTEE RELIEF IN THE NEAR EAST, Posters, 1918
Artist: Ethel Franklin Betts Publisher: Conwell Graphic Companies, N.Y.



DES ARMÉNIENS
RÉSISTENT



Le Musa Dagh et autres lieux de résistance

Il était rare que les Arméniens résistent aux ordres de déportation turcs. Ce fut pourtant le cas à Urfâ, à Shabin-Karahisar et dans le Musa Dagh. Selon l'ambassadeur américain Henry Morgenthau, la résistance des Arméniens de Van fut une réaction de désespoir après le massacre de 24 000

Arméniens en trois jours dans les environs de la ville. A Urfâ comme à Shabin-Karahisar, la résistance arménienne fut un échec, et les Arméniens y furent massacrés ou déportés. Ces Arméniens résistaient bien qu'ils se sachent condamnés – et ils succombèrent finalement à leurs assaillants.

L'épisode du Musa Dagh (la « Montagne de Moïse »), qu'il illustre un passage du film



Complexe du mémorial du génocide arménien
Anjar, Liban



L'un des drapeaux de la croix rouge cousu à la main par les résistants du Musa Dagh

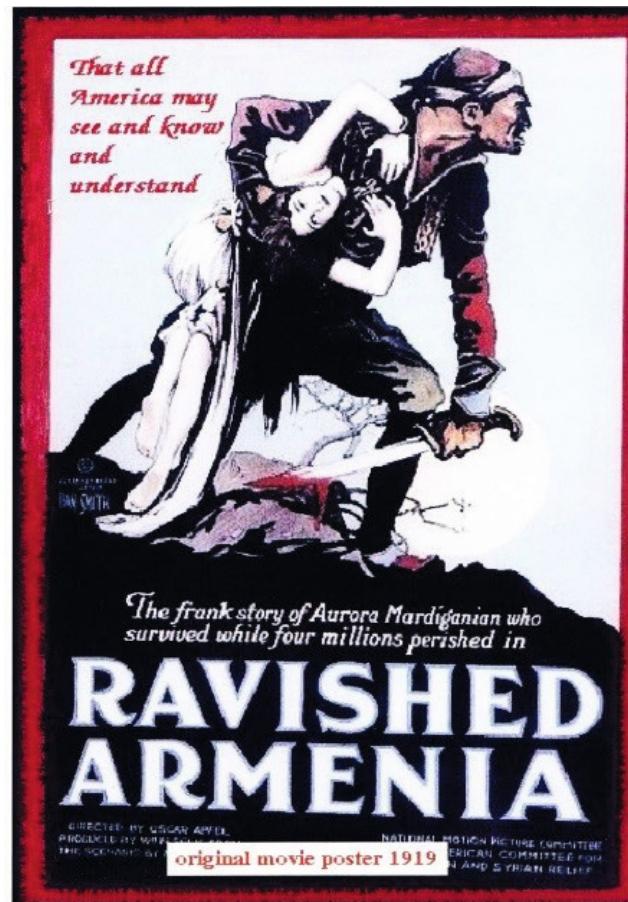




« La Promesse », montre des Arméniens prenant leur destin et leur vie en main avec succès. Des villageois arméniens ordinaires se défendirent entre le 31 juillet et le 12 septembre 1915 jusqu'à ce que des navires français sauvent et transportent environ 4000 survivants vers Port Saïd, en Egypte. Aujourd'hui, de nombreux descendants des villageois du Musa Dagh sauvés en 1915 vivent dans la ville d'Anjar, au Liban. Ils y commémorent chaque année avec fierté les événements et leur résistance de 1915, puis leur sauvetage par des vaisseaux français commandés par le vice-amiral Louis Dartige du Fournet. Le drapeau cousu à la main et étendu sur le flanc de la montagne pour alerter les bateaux de passage a été préservé jusqu'à ce jour.

La culture populaire

La résistance des habitants du Musa Dagh fut immortalisée en 1933 dans un roman à succès : « Les Quarante Jours du Musa Dagh » par l'auteur autrichien Franz Werfel. Le roman fut immédiatement interdit en Allemagne nazie, à la demande du gouvernement turc. Il connut néanmoins un succès international, fut traduit en



18 langues et fut même utilisé comme source d'inspiration et de courage par des résistants juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale. Les studios américains MGM annoncèrent leur intention de réaliser un film inspiré du roman de Werfel, mais ils en furent découragés par les protestations de l'ambassadeur de Turquie auprès du gouvernement américain et les menaces de boycott des films américains en Turquie.

Avant ce roman, un film muet, « Ravished Armenia » (« L'Arménie outragée ») avait été produit en 1919 à Hollywood. Renommé plus tard « Auction of Souls » (« Les Âmes aux enchères »), il était basé sur l'histoire vraie d'une survivante du génocide, Aurora Mardiganian (Arshaluis Mardiganian) qui interprétait son propre rôle dans le film. Celui-ci comprenait des scènes atroces de viol, de massacre et de pillage des

Arméniens par des Turcs. La sortie du film fût un succès et sa diffusion à travers tous les Etats-Unis, et plus tard en Europe, contribua largement à la campagne de levée de fonds de l'organisation humanitaire « Near East Relief ». Aujourd'hui, il n'en reste malheureusement que des fragments.

Les réfugiés arméniens

Malgré les mesures prises par le gouvernement turc, quelques centaines de milliers d'Arméniens de l'Empire ottoman survécurent au génocide et furent le pays. Cela représente environ 600 000 personnes sur une population arménienne estimée à 2,1 millions en 1914. De nombreux réfugiés parvinrent dans les pays limitrophes de la Turquie : la Syrie, sous mandat français, la Bulgarie, la Roumanie et l'Empire russe. De nombreux réfugiés tentèrent de rejoindre l'Europe et l'Amérique. En Europe, c'est la France qui accueillit le plus grand nombre de réfugiés. Ils s'installèrent à Marseille, où arrivaient les bateaux de réfugiés, puis dans la vallée du Rhône, à Lyon et à Paris. Une partie importante de la population arménienne d'Europe aujourd'hui est issue de descendants des survivants au génocide. Cette population est généralement estimée à près d'un demi-million en France. Quelques milliers de réfugiés arméniens

s'installèrent aussi en Belgique, où leurs descendants vivent toujours aujourd'hui.



LE NÉGATIONNISME

Le déni

La presse, les correspondances diplomatiques et les témoignages de nombreux pays fournissent une documentation abondante sur le génocide des Arméniens. Pourquoi, dès lors, est-il devenu si controversé ?

Les massacres furent officiellement reconnus « crimes contre l'humanité et la civilisation » en 1915 par la Grande-Bretagne, la France et la Russie. Les Etats-Unis levèrent plus de 100 millions de dollars pour sauver les enfants arméniens. En 1919, le gouvernement turc d'après-guerre jugea et condamna à mort par contumace les principaux dirigeants Jeunes Turcs responsables de ces massacres, qui avaient fui le pays à la fin de la guerre.

Pourtant, à partir de 1923, les gouvernements turcs successifs refusèrent de reconnaître que les Arméniens avaient subi un génocide. Ils affirmèrent qu'ils avaient été victimes de la guerre et qu'il n'y avait eu aucune politique gouvernementale visant à les exterminer ; souvent, ils accusèrent la victime elle-même, prétendant que les Arméniens avaient été des traîtres. En 1922, Le dirigeant nationaliste turc Mustafa Kemal déclare : « Les Arméniens n'ont aucun droit dans ce pays prospère. Ce pays a été turc dans l'histoire, reste

turc à présent et sera par conséquent éternellement turc et vivra comme un pays turc. »

En définitive, les responsables du génocide n'ont pas été punis pour leurs actes. Les Arméniens ne bénéficièrent d'aucune réparation, d'aucun droit au retour, d'aucun droit de commémorer en Turquie même, ni même d'une demande de pardon.

Après la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman était pourtant parmi les perdants, et le président américain Woodrow Wilson voulait le voir puni pour l'extermination des Arméniens qu'il venait de commettre. En 1918, l'Arménie devint indépendante. Il s'agissait tout d'abord uniquement de la partie du territoire habité par les Arméniens qui avait fait partie de l'Empire russe, et non de l'Arménie turque. Le traité de Sèvres qui fut signé avec la Turquie après la guerre, voulut lui adjoindre des territoires de l'Arménie ottomane.

Mais Mustafa Kemal reprit les combats pour prévenir le démantèlement de l'Empire. Il ne voulait voir aucun territoire attribué à l'Arménie. Par ailleurs, les priorités des puissances, notamment de la France, de la Grande Bretagne, de la Russie et des USA, changèrent rapidement. La Turquie en vint à être perçue par les occidentaux comme



Dayton News.]

[U.S.A.

“ Bah, the price of Massacre is Oil ! ”

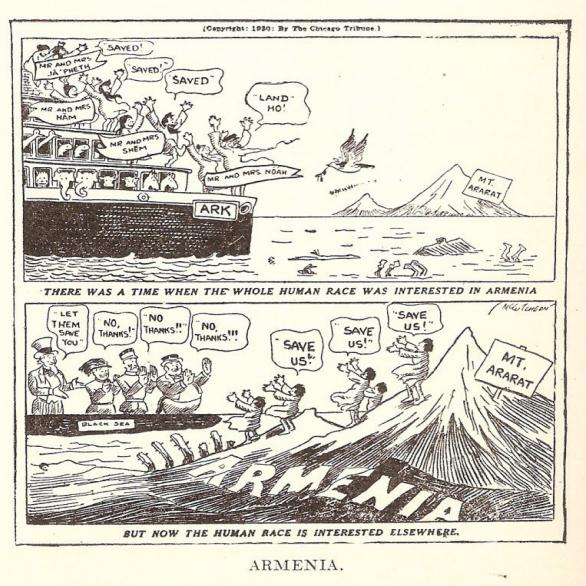
« Bah, le prix du massacre, c'est le pétrole ! »

un rempart contre la Russie, sous le contrôle des bolchéviks depuis la révolution de 1917. Paradoxalement, les bolchéviks de leur côté financèrent les campagnes militaires d'Atatürk pour affaiblir leurs adversaires français et britanniques. Les Arméniens furent à nouveau les victimes de cette rivalité. Le traité de Lausanne, signé

en 1923, entre la Turquie et les puissances alliées mit un terme aux hostilités. Il ne faisait plus mention ni du génocide des Arméniens, ni des Arméniens eux-mêmes.

100 ans après le génocide, la Turquie continue d'accuser la victime, c'est-à-dire les Arméniens. Les gouvernements successifs ont rendu impossible le débat sur le génocide en Turquie même. Ils ont puni des citoyens turcs qui avaient voulu s'exprimer sur ces pages sombres de l'histoire du pays.

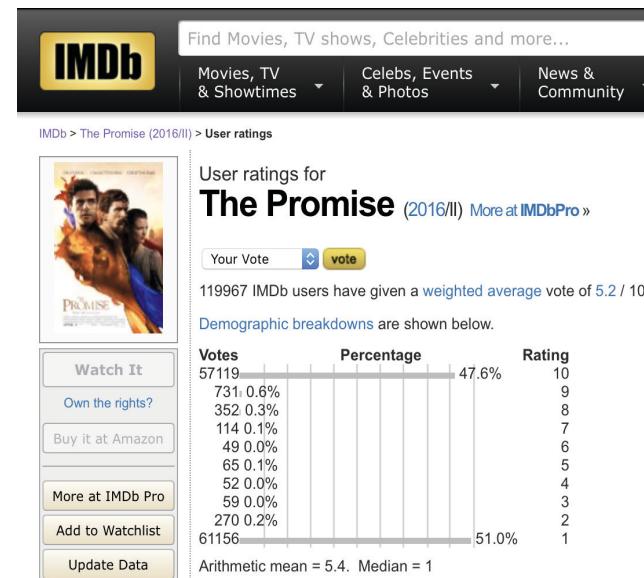
Les tentatives d'ouvrir le dialogue ont souvent été arrêtées par la violence. Le journaliste et citoyen turc d'origine arménienne Hrant Dink fut assassiné en Turquie en 2007 pour avoir publié des



articles sur le génocide.

Après son assassinat, un mouvement de la société civile turque et la mobilisation de milliers de Turcs avaient pourtant permis d'ouvrir un débat. Le génocide fut même commémoré en public pendant quelques années. Mais cette ouverture reste à la merci du pouvoir, qui semble vouloir y mettre un terme.

Dans son livre « A Problem from Hell » (« Un Problème infernal »), l'universitaire



Les cotes de la pré-sortie de La Promesse sur IMDb : Avant même qu'un millier de personnes n'aient vu *La Promesse*, sa cotation sur le site d'IMDb affichait déjà plus de soixante mille 1 étoile en provenance de l'étranger



Serj Tankian avec Hrant Dink, peu de temps avant que ce dernier fût assassiné

et diplomate américaine Samantha Power décrit les réactions des USA et du reste de la communauté internationale face aux différents génocides du 20ème siècle. Elle affirme que la réaction au génocide des Arméniens en fut le modèle : dans le cas de ce génocide, comme dans celui de la Shoah, du génocide des Tutsi au Rwanda et des autres crimes de masse commis au 20ème siècle, les faits étaient largement connus. Le problème n'était donc pas que l'on ne savait pas ce qui se passait, mais bien que les puissances du moment ne souhaitaient pas intervenir pour arrêter les tueries. En 1915, comme aujourd'hui, la volonté politique est déterminante.



LES GENOCIDES QUI SUIVIRENT AU XX^{ÈME} SIECLE



La convention sur le crime de génocide et Rafaël Lemkin

Peu après le génocide des Arméniens, le juriste polonais Rafaël Lemkin s'intéresse à un procès unique à Berlin : celui d'un étudiant arménien du nom de Soghomon Tehlirian qui, en 1921, avait tué l'ancien dirigeant Jeune Turc Talaat Pasha, affirmant qu'il était l'assassin du peuple arménien. Talaat avait de fait été condamné à mort par contumace en 1919 en Turquie pour ses crimes (Procès des Unionistes) après qu'il ait

fui le pays. Tehlirian affirma qu'il ne faisait qu'exécuter cette sentence à l'encontre du fugitif. Il affirma : « J'ai tué un homme, mais je ne suis pas un assassin ».

Le procès qui suivit fut abondamment commenté en Allemagne et Tehlirian fut acquitté. R. Lemkin se demanda pourquoi il n'existant aucune loi internationale qui permette de condamner les responsables d'atrocités comme Talaat. Des années plus tard, la famille de Lemkin, juive, fut assassinée pendant la Shoah. Il consacra

le reste de sa vie à l'adoption d'un nouveau traité et à la création d'un nouveau mot – « génocide ». Le génocide est le pire des crimes contre l'humanité. Il désigne un crime de masse qui vise, ni plus ni moins, à la destruction systématique d'un groupe cible (national, ethnique, racial ou religieux) décrété de trop sur terre.

Ce nouveau concept combine le terme grec genos (origine ou espèce) et le suffixe latin cide provenant de caedere (tuer). Le 9 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies approuve le texte de la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ». Elle entre en vigueur le 12 janvier 1951. Le terme génocide entre dans le vocabulaire du droit international. La convention a été ratifiée à ce jour par 149 pays, et notamment par la Turquie.

Nettoyage ethnique et génocide

Samantha Power se référait au génocide des Arméniens par l'expression de « crime sans nom ». Avant que le mot « génocide » soit inventé, on utilisa différents termes, tels que « massacre », « meurtre d'une nation », « extermination » et « exil forcé ». Winston Churchill, dans son ouvrage sur la Première Guerre mondiale, dit du génocide des Arméniens qu'il s'agissait d'un « holocauste »

administratif ». Plus récemment, le terme de « nettoyage ethnique » en référence à l'élimination d'un groupe ethnique, a été ajouté à la liste des termes utilisés. Notons qu'il n'existe pas à l'heure actuelle une définition juridique univoque du nettoyage ethnique qui fasse consensus. Le « nettoyage ethnique » vise un peuple particulier sur un territoire particulier. Ce crime présente une finalité territoriale, c'est là son élément déterminant.

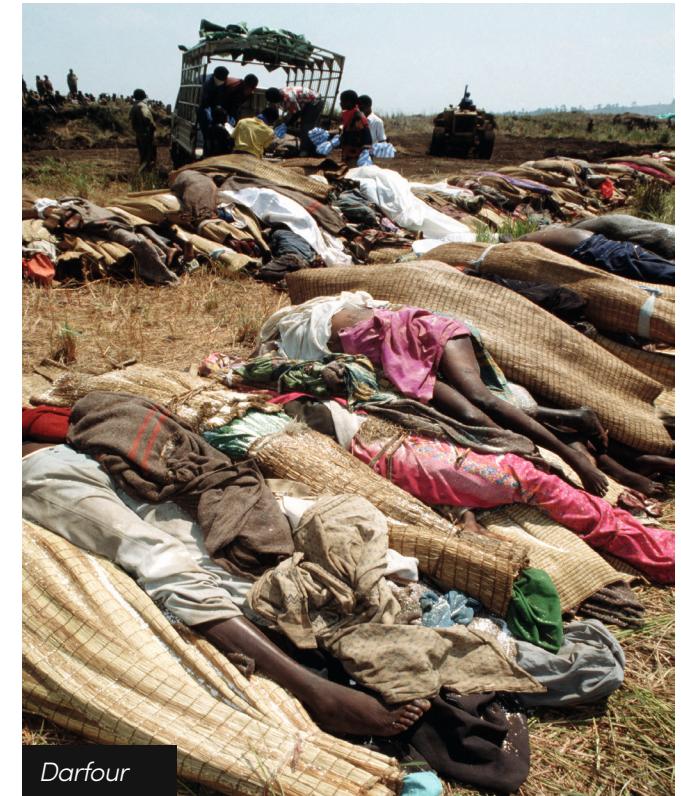
La définition juridique du crime de génocide retenue par les Nations Unies est la suivante: le génocide est un crime qui peut se produire aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, il est commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux par :

- Meurtre de membres du groupe ;
- Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe ;
- Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

La définition exclut les groupes politiques (ce qui fait dire à certains que les crimes commis par les Khmers rouges au Cambodge ne constituent pas un crime de génocide) ou la notion de « génocide culturel ». La Convention engage les Etats parties à prendre des mesures pour prévenir et sanctionner ce crime, également au-delà de leurs frontières. Cette définition a été reprise dans les statuts de plusieurs tribunaux internationaux, tels que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (1994,



Holodomor



Darfur

génocide des Tutsis au Rwanda), le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1995, massacres de Srebrenica), et des chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Cette définition est également reprise à l'article 6 du Statut de Rome du 17 juillet 1998 sur la Cour pénale internationale.

Cette définition se compose de deux éléments, l'élément physique, qui renvoie aux actes commis, et l'élément mental qui renvoie à l'intention. Ce qui fait du crime



Le pape François avec Sa Sainteté Karekin II, Catholicos de tous les Arméniens

Vahagn Grigoryan

de génocide un crime unique c'est cet élément mental. L'intention est l'élément le plus difficile à déterminer. Pour qu'il y ait génocide, il doit y avoir une intention avérée de la part des auteurs de détruire physiquement un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Il doit être établi que les victimes sont ciblées de manière délibérée et non aléatoire, en raison de leur appartenance réelle ou perçue à l'un des quatre groupes protégés par la Convention. La cible de la destruction doit être le groupe en tant qu'entité, ou même une partie du groupe, mais pas ses membres à titre

individuel.

Les actes de guerre ne sont pas en soi des génocides, à moins qu'ils visent à éliminer le groupe cible. « La guerre est une mauvaise chose », dit Samantha Power, « mais elle ne se confond pas avec le génocide ». Les actes commis contre les tribus Herero et Nama par l'Allemagne coloniale entre 1904 et 1907 sur le territoire de la Namibie actuelle constituent un crime de génocide. Aujourd'hui, certains historiens considèrent la famine organisée par Staline en Ukraine en 1932 et 1933 comme un génocide. Certains chercheurs et certaines

ONG de défense des droits de l'homme considèrent que les crimes suivants sont des crimes de génocide : le massacre de 200 000 Mayas pendant la guerre civile au Guatemala, l'occupation du Timor oriental par l'Indonésie pendant 24 ans au cours de laquelle un tiers de sa population trouva la mort, et enfin les crimes commis au Darfour.

Le mot « génocide » est-il donc si important ?

Les gouvernements turcs successifs ont nié qu'un génocide ait eu lieu. De nombreux gouvernements européens ainsi que les Etats-Unis, se sont longtemps montrés conciliants envers la Turquie en évitant d'utiliser le mot « génocide ». La Turquie est un pays important, elle occupe une position clé au Moyen-Orient et a une influence considérable sur ses partenaires de l'OTAN.

L'Union européenne et la reconnaissance du génocide par la Belgique

Cependant, le Parlement européen a adopté en 1987 une résolution reconnaissant le génocide des Arméniens, affirmant que les actes commis contre les Arméniens par les Turcs ottomans correspondaient à la définition de la Convention de 1948. Par

la suite, le Parlement européen adopta en 2000, 2002 et 2005 d'autres résolutions allant dans ce sens. En 2015, le Parlement adopta enfin une cinquième résolution, à l'occasion du centenaire du génocide des Arméniens, citant les paroles du Pape François qui avait lui-même appelé à la reconnaissance de ce génocide.

En 1998, le Sénat belge avait aussi adopté une résolution, co-signée par 10 sénateurs, visant à la reconnaissance du génocide. Par cet acte, la Belgique devenait le seul membre de l'OTAN, à part la Grèce, à interroger la Turquie sur la question du génocide des Arméniens. En 2015, le Premier Ministre belge Charles Michel affirma devant le Parlement que « les événements tragiques survenus entre 1915 et 1917 doivent être qualifiés de génocide ». Cette déclaration fut suivie par une résolution de la Chambre des représentants. En mai 2015, le CdH expulsa aussi l'une de ses membres qui refusait de reconnaître le génocide des Arméniens. Benoît Lutgen, son président, avertit qu'il ne tolérerait aucun négationniste dans les rangs de son parti.

Plus jamais ça, vraiment?

Samantha Power démontre qu'au 20ème siècle, les Etats qui se réclamaient de la défense des droits de l'homme ont systématiquement trahi leurs convictions et échoué à prévenir ou



Charles Michel, Premier ministre belge

à arrêter les génocides pendant leur mise en œuvre. Ce fut le cas du génocide des Arméniens, de la Shoah et des génocides du Cambodge, de Bosnie et des Tutsis du Rwanda. Si ces génocides n'ont pas été arrêtés, ce n'est pas parce que nous ne savions pas qu'ils avaient lieu, mais bien parce qu'il n'y avait pas de volonté d'intervenir. Plus de cent ans après le génocide des Arméniens, la communauté internationale n'a toujours pas trouvé de solution à ce problème.

« Nous apprenons de l'histoire que nous n'apprenons rien de l'histoire, a dit un esprit cynique. Et pourtant, il est possible que si le monde avait été conscient du premier génocide du 20ème siècle, le génocide commis par les Turcs ottomans à l'encontre des Arméniens, alors peut-être l'humanité aurait reconnu les signes avant-coureurs de ce que la folie d'Hitler allait déchaîner sur un monde incrédule. »

— L'Archevêque Desmond M. Tutu
(Afrique du Sud)



RESSOURCES

Sources

- Akçam, Taner, *The Young Turks' Crime Against Humanity: The Armenian Genocide and Ethnic Cleansing in the Ottoman Empire [Les Crimes contre l'humanité des Jeunes-Turcs : génocide arménien et nettoyage ethnique dans l'Empire ottoman]* (Princeton University Press, 2012).
- Antreassian, Reverend Dikran, *Musa Dagh: The Banishment of Zeitoun and Suedia's Revolt [L'Expulsion de Zeitoun et la révolte de Suedia]* (AMAA, 1993).
- Atkinson, Tacy, *The German, the Turk and the Devil Made a Triple Alliance [L'Allemand, le Turc et le Diable conclurent une Triple Alliance]* (Gomidas Institute, 2000).
- Balakian, Peter, *Le Tigre en flames : le génocide arménien et la réponse de l'Amérique et de l'Occident*, traduit de l'américain par Jean-Pascal Bernard (Phébus, 2005).
- Barton, Clara, *Expedition in Asia Minor and Relief Operation [Expédition en Asie mineure et assistance humanitaire]* (AGMI, 2012).
- Charny, Israel W., éd., *Le Livre noir de l'humanité : Encyclopédie mondiale des génocides* (Privat, 2001).
- Dadrian, Vahagn N., *Histoire du génocide arménien*, traduit de l'anglais par Marc et Mikaël Nichanian (Complexe, 1995).
- Dadrian, Vahagn N., *Documentation of the Armenian Genocide in German and Austrian Sources [Le Génocide des Arméniens selon les sources allemandes et autrichiennes]* (H.F. Guggenheim Foundation, 1994).
- Dadrian, Vahagn N., *The Key Elements in the Turkish Denial of the Armenian Genocide: A Case Study of Distortion and Falsification [Les Elements clés de la négation du Génocide arménien : une étude de cas sur la distortion et la falsification]* (Zoryan Institute, 1999).
- Davis, Leslie A., *La Province de la mort : archives américaines concernant le génocide des Arméniens, 1915* (Complexe, 1996).
- Facing History and Ourselves, *Crimes of Humanity and Civilization: The Genocide of the Armenians [Crimes d'humanité et de civilisation : le génocide des Arméniens]* (Facing History and Ourselves, 2004).
- Gust, Wolfgang, *The Armenian Genocide: Evidence from the German Foreign Office Archives, 1915-1916 [Le Génocide arménien : les preuves dans les archives du ministères des affaires étrangères allemand, 1915-1916]* (Berghahn Books, 2013).
- Hovannisian, Richard G., ed. *The Armenian Genocide in Perspective [Le Génocide arménien en perspective]* (Transaction, 1987).
- Hovannisian, Richard G., ed., *Remembrance and Denial: The Case of the Armenian Genocide [Mémoire et négation : le cas du génocide arménien]* (Wayne State University Press, 1999).
- Hovannisian, Richard and Payaslian, Simon, *Armenian Cilicia [La Cilicie arménienne]* (Mazda, 2008).
- Jacobsen, Marie, *Diaries of a Danish Missionary: Harpoort, 1917-1919 [Journaux d'un missionnaire danois : Harpoort, 1917-1919]* (Gomidas Institute, 2001).
- Kaiser, Hilmar, *At the Crossroads of Der Zor [Au Carrefour de Der Zor]* (Gomidas Institute, 2002).
- Kévorkian, Raymond, *Le génocide des Arméniens* (Odile Jacob, 2006).
- Kloian, Richard Diran, ed., *The Armenian Genocide: News Accounts from the American Press: 1915-1922 [Le Génocide arménien : nouveaux rapports selon la presse américaine : 1915-1922]* (The Genocide Education Project; 5th edition, 2011).
- Lemkin, Raphael, *Qu'est-ce qu'un génocide ?* (Editions du Rocher, 2008).
- Morgenthau, Henry, *Mémoires de l'Ambassadeur Morgenthau* (Payot, 1919).
- Power, Samantha, *A Problem from Hell: America and the Age of Genocide [Un problème infernal : l'Amérique à l'ère des génocides]* (Basic Books, 2002).
- Robertson, Geoffrey, *An Inconvenient Genocide [Un génocide inconvenant]* (Biteback, 2014).
- Sassounian, Harut, ed., *The Armenian Genocide: The World Speaks Out 1915-2015 [Le génocide arménien : le monde rompt le silence]* (Harut Sassounian, 2015).

Slide, Anthony, ed., *Ravished Armenia and the Story of Aurora Mardiganian [L'Arménie outragée et l'histoire d'Aurora Mardiganian]* (Scarecrow Press, 1997).

Stanton, Gregory, *10 Stages of Genocide* [Les 10 étapes d'un génocide] <http://www.genocidewatch.org/genocide/tenstagesofgenocide.html>

Toynbee, Arnold J. and James Bryce, *The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire, 1915-1916 [Le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman, 1915-1916]* (various editions).

Terzian, Hagop H., *Cilicia 1909, The Massacre of Armenians [Cilicie 1909, Le Massacre des Arméniens]* (Gomidas Institute, 2009).

United States Official Records on the Armenian Genocide, 1915-1917 [Les Archives officielles des Etats-Unis concernant le génocide arménien, 1915-1917] (Gomidas Institute, 2004).

Vierbucher, Heinrich, *Armenia 1915 [Arménie 1915]* (Armenian Cultural Foundation, 2006).

Werfel, Franz, *Les 40 jours de Musa Dagh* (diverses éditions).

Whitehorn, Alan, ed., *The Armenian Genocide: The Essential Reference Guide [Le Génocide arménien, un guide de référence essentiel]* (ABC-CLIO, 2015).

The Armenian Genocide as reported in the Australian Press [Le Génocide arménien dans la presse australienne] (ANC, 1983).

Chronologie

Av. J.-C.

2300 Haik, héro légendaire de la mythologie arménienne

1800-800 Empires Hittites

870-590 Royaumes d'Ourartou

330 Les Perses et les Arméniens sont vaincus par Alexandre le Grand

Ap. J.-C.

301 L'Arménie se convertit au christianisme

395-405 Crédation de l'alphabet arménien

640 Première invasion arabe de l'Arménie

1041-1048 Invasion de l'Arménie par les Turcs Seldjoukides

1098-1291 Les Croisades

1271 Marco Polo traverse l'Arménie

C. 1299 Formation de l'Empire ottoman, qui comprend la Turquie actuelle

1375 Les Mamelouks sont vaincus par le roi Léon V

15^{ème} siècle L'Arménie est absorbée par l'Empire ottoman, les Arméniens chrétiens commencent à subir un traitement de défaveur par rapport aux Turcs musulmans

1828 Abdul Hamid II devient le 34^{ème} sultan de Turquie ; le nationalisme turc se renforce et alimente la méfiance des Turcs vis-à-vis des Arméniens et le ressentiment des minorités non-musulmanes dans la région

1878 Le Traité de San Stefano, suite à la défaite de la Turquie par la Russie, prévoit des réformes administratives dans les provinces arméniennes de Turquie

1894 Les Arméniens commencent le combat pour les droits civiques, ce qui provoque la colère du gouvernement ottoman

1894-1896 Massacres hamidiens contre les Arméniens

1908 Les Jeunes Turcs arrivent au pouvoir dans l'Empire ottoman, ce qui suscite l'espoir – à courte durée – des Arméniens qui croient en un changement politique en leur faveur

1909 Massacres d'Adana

1912-1913 Guerre des Balkans

1913 La faction radicale des Jeunes Turcs prend le dessus

1914 Début de la 1^{ère} guerre mondiale; la Turquie s'engage auprès de l'Allemagne; des Arméniens forment des armées de volontaires qui rejoignent les forces russes ; la Turquie déclare une guerre sainte contre tous les non-musulmans (excepté leurs alliés allemands)

1915 Le génocide des Arméniens débute le 24 avril avec l'arrestation des intellectuels arméniens à Constantinople

1916 Le Congrès américain crée l'organisation d'aide humanitaire *Near East Relief* [Soutien au Moyen-Orient], qui soulève l'équivalent de plus de 2 milliards de dollars pour venir en aide aux rescapés du génocide

1918 Création de la 1^{ère} République d'Arménie

1918-1920 Effondrement de l'Empire ottoman

1920 Sovétisation de la République d'Arménie

1922-1923 Fin du génocide des Arméniens ; il ne reste que 338 000 Arméniens en Turquie sur une population estimée à 2 millions en 1915

1951 Les Etats-Unis reconnaissent pour la 1^{ère} fois le génocide des Arméniens dans une déclaration écrite à la Cour Internationale de Justice concernant la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, et par la suite par le président Ronald Reagan en 1981

1975, 1984 La Chambre des représentants des Etats-Unis adopte une législation sur le génocide des Arméniens

1987 Le Parlement Européen reconnaît le

génocide des Arméniens

1988 Tremblement de terre en Arménie

1991 Création de la République d'Arménie actuelle

1996 Les Etats-Unis réduisent leur aide en faveur de la Turquie, évoquant le génocide des Arméniens

1998 Le Sénat de Belgique adopte une résolution qui reconnaît le génocide des Arméniens

2000, 2005, 2007, 2010 Aux Etats-Unis, la commission des affaires étrangères de la Chambre adopte une législation en rapport avec le génocide des Arméniens

2014 Passage d'une résolution sur le génocide des Arméniens à la commission des relations extérieures du Sénat des Etats-Unis ; le nouveau président turc, Recep Tayyip Erdogan, appelle à la réconciliation entre l'Arménie et la Turquie

2015 Au nom du gouvernement belge, le Premier ministre Charles Michel reconnaît le génocide des Arméniens devant la Chambre des représentants ; par la suite, celle-ci approuve une résolution sur la commémoration du génocide des Arméniens

2016 Recep Tayyip Erdogan s'obstine à refuser de reconnaître le génocide de 1915, considérant cette reconnaissance comme un chantage

Sites internet

20 Voices

<http://www.twentyvoices.com>

Armenian Assembly of America

<http://www.aaainc.org>

Armenian Film Foundation

<http://www.armenianfilm.org>

Armenian General Benevolent Union (AGBU) WebTalks

<http://agbuwebtalks.org>

Armenian Genocide Museum of America

<http://www.armeniangenocidemuseum.org>

Armenian Genocide Museum Institute

<http://www.genocide-museum.am/fr/index.php>

Armenian National Committee of America (ANCA)

<https://anca.org>

Armenian National Institute

<http://armenian-genocide.org>

La Bibliothèque Nubar de l'UGAB

<http://www.bnulibrary.org>

Le Centre Communautaire Laïc Juif (CCLJ) - La Haine, Je Dis Non!

<http://www.lahainejedisnon.be>

Facing History and Ourselves

<https://www.facinghistory.org>

The Genocide Education Project

<https://www.genocideeducation.org>

Gomidas Institute

<http://gomidas.org>

Inprescriptible

<http://www.imprescriptible.fr>

Near East Relief Digital Museum

<http://neareastmuseum.org>

USC Shoah Foundation – The Institute for Visual History and Education Visual History Archive, Armenian Collection

<http://sfi.usc.edu/collections/armenian>

IWitness Armenia

<http://iwitness.usc.edu/SFI/Sites/Armenia>

The Zoryan Institute

<http://www.zoryaninstitute.org>

Crédits photo

Page 3 - Population arménienne de l'Empire ottoman © Eric Van Lauwe

Page 6 - Voices from the Lake © Armenian Film Foundation

Page 7 - Congrès des Arménophiles de Bruxelles © Bibliothèque Nubar de l'UGAB

Page 12 - Les axes de déportation © Raymond Kévorkian

Page 16 - Voices from the Lake © Armenian Film Foundation

Page 18 - « Says Extinction Menaces Armenia ». The New York Times 25 septembre 1915 : n. pag.

Page 18 - « Le massacre des Arméniens émeut l'Amérique ». Journal L'Ouest-Eclair 6 septembre 1915 : n. pag.

Page 18 - « L'enquête du Petit Parisien sur les massacres d'Arménie ». Le Petit Parisien 2 janvier 1919 : n. pag.

Page 24 - Werfel, Franz. Les 40 jours du Musa Dagh © Editions Albin Michel, 1936.

Page 24 - Alexander, M. Armenian Maid. New York © E.T. Paull Music Co., 1919.



Ce dossier pédagogique a été créé par ThePromisetoAct.org.

Son édition en langue française a été conçue par le Centre socio-culturel arménien de Belgique en collaboration avec l'Union générale arménienne de bienfaisance Europe (UGAB/AGBU Europe) et le Centre communautaire laïc juif David Susskind, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

LA PROMESSE

LE SILENCE REND L'INJUSTICE POSSIBLE